

505 L N 273 | 3

6151

(1938-ho)

A

Imputation au fonds de réserve des primes de l'ancien réseau A.L.
des comptes de liquidation des hôtels du Markstein

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	29.12.38
lettre S.N.C.F. au M.T.P.	21. 3.39 (moyne)
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	16. 8.39
lettre S.N.C.F. au M. des Finances	19. 2.40

V. D. 6151 : Liquidation des fonds de
réserve des primes et des fonds d'as-
surances des Réseaux Etat et A.L.

6153

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

C O P I E

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 19 février 1940

Services Financiers

D. 6213 / 20

Monsieur le Ministre,

Comme suite à la dépêche du 29 décembre 1938 de M. le Ministre des Travaux Publics, dont ci-joint copie, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien ordonner le virement du compte 27-33 "Disponibilités sur fonds de réserve des primes du Réseau A.L." à notre compte courant 27-28 "Société Nationale des Chemins de fer français", de la somme de Frs. 668.241,44 représentant les dépenses faites pour le compte des Hôtels du Markstein et se décomposant comme suit :

Dépenses antérieures au 1 ^{er} janvier 1938	f 552.283,06
Dividende bénévole versé par le Réseau en 1938	<u>f 147.788,47</u>
à déduire :	<u>700.071,53</u>
Dividende chirographaire touché par le Réseau.....	30.580,09
Prix de vente de la parcelle Wolf	<u>1.250,--</u>
	<u>31.830,09</u>
Dépenses nettes	<u>668.241,44</u>

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé : GUINAND

Monsieur le Ministre des Finances.

-154-

Ministère
des Travaux Publics

Département Général
des Chemins de fer
et des Transports

1^{er} Bureau

LE MINISTRE

PARIS, le 16 août 1939

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français

Par lettre du 21 mars 1939, vous avez demandé l'autorisation d'imputer au fonds de réserve des primes de l'ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine, d'une part, une dépense de 147.788^f 47, correspondant aux dividendes bénévoles payés à certains créanciers de l'ancienne Société des Hôtels du Markstein après approbation ministérielle ; d'autre part, des recettes s'élevant à 30.580,09 et correspondant au dividende chirographaire versé par la liquidation de la Société des Hôtels et à 1.250 fr encaissés pour la vente d'une parcelle de terrain.

En outre, vous avez proposé d'imputer, au même fonds de réserve, des dépenses se montant à 91.321,93 et des recettes s'élevant à 38.979,53, dépenses et recettes relatives aux opérations faites pour le compte des Hôtels du Markstein en 1938 en dehors des opérations spéciales relevées ci-dessus.

La Mission de Contrôle Financier, après examen de la question, estime qu'il est logique que l'ensemble des opérations afférentes aux Hôtels du Markstein, qu'elles aient trait au paiement bénévole des créances et au dividende chirographaire, ou à tout autre motif, soit imputé au compte du fonds de réserve des primes de l'ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine.

Dans ces conditions, je vous autorise à imputer à ce compte :

a) en dépenses	147.788 ^f 47
	<u>91.321,93</u>
Total	239.110,40
b) en recettes	38.979,53
	30.580,09
	1.250,--
Total	70.809,62

L'ensemble des opérations se traduit donc par l'inscription au débit du fonds de réserve des primes de :

$$\begin{array}{r} 239.110,40 \\ - \quad 70.809,62 \\ \hline \text{soit ... } 168.300,78 \end{array}$$

D'autre part, dans votre lettre du 21 mars susvisée, vous indiquez que, à la suite d'une expertise complémentaire, l'indemnité réclamée devant le Tribunal à l'architecte des Hôtels, pour vice de construction et malfaçons, a été portée à 412.162,78.

En prenant acte de cette information, je vous rappelle que toute somme qui serait recouvrée sur ce montant doit être portée au crédit du fonds de réserve des primes de l'ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. de MONZIE.

Ministère
des
Travaux Publics

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

1^{er} Bureau

Paris, le 29 décembre 1938

C O P I E

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Comité Spécial
d'Administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.

La Mission du Contrôle Financier m'a soumis ses propositions concernant l'imputation au fonds de réserve des primes de certaines dépenses afférentes aux Hôtels du Markstein pour la période antérieure au 1er janvier 1938.

Le décompte s'établit ainsi :

Dépenses d'entretien des Hôtels	549.059,11
Créance irrécouvrable Hiniger	936,45
Frais de liquidation Hiniger	2.307,50
	<hr/>
Total des dépenses	552.293,06
	<hr/>

J'ai l'honneur de vous informer que, d'accord avec M. le Ministre des Finances, j'autorise l'imputation de cette somme de 552.293,06 au fonds de réserve des primes de l'ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine, sous les conditions suivantes :

1° - que les sommes qui seront récupérées sur l'architecte des hôtels au titre des frais de réparation évalués par le Réseau à 136.061,76 (litige actuellement devant les tribunaux) devront être portées au crédit du fonds de réserve des primes;

2° - que les dividendes chirographaires à recevoir au titre de la liquidation de la Société des Hôtels du Markstein seront également versés au fonds de réserve ainsi qu'une somme de 1.250 fr provenant de la vente d'une parcelle de terrain du Sieur Wolf;

3° - que les dividendes bénévoles que le Réseau a été autorisé par décisions des 9 août et 6 septembre 1935 à verser à certains créanciers de l'ancienne Société des Hôtels du Markstein devront être prélevés sur le fonds de réserve des primes.

Le Ministre des Travaux Publics,
P. Le Ministre et par autorisation,
Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports,

signé : CLAUDON